

Le C.E.C ne doit pas mourir

QU'EST-CE que le C.E.S., Centre Educatif et Culturel ? A quoi servent ces vastes bâtiments modernes, en bord de rivière, au centre d'Yerres ?

Une maison de jeunes ? une bibliothèque ? un théâtre ? un gymnase ? une salle des fêtes ? Tout cela et un peu plus, car les activités y sont coordonnées. Car aussi le C.E.C. abrite un C.E.S. et traduit une volonté d'ouverture de l'école sur la vie.

Juridiquement le C.E.S. est une simple association qui fonctionne dans des bâtiments construits par la ville d'Yerres ; le service des emprunts contractés à cet effet dépasse 50 millions d'AF par an. Et les bâtiments commençant à prendre de l'âge les frais d'entretien et de réparation vont bientôt poser un problème.

Le C.E.C. a très peu de recettes, et, même déchargé des soucis immobiliers, beaucoup de dépenses. Alors, il fait la quête : auprès de la commune, du département, des ministères et finalement des communes voisines. L'Etat et les communes prennent en charge une partie du personnel et leurs subventions exceptionnelles ont permis de sauver la situation en 1972.

Mais en 1973 ?

Le budget de l'Association va être adopté ces jours-ci. Mais il n'existera que sur le papier : l'essentiel des ressources est composé de subventions dont nul ne peut assurer qu'elles seront accordées.

Les maires de la région consultés préconisent des économies et des majorations de recettes.

Les animateurs culturels sans s'y opposer, entendent réduire les unes et les autres à leur plus simple expression.

Les ministères se refusent à pérenniser les subventions exceptionnelles. La municipalité d'Yerres également.

Les communes voisines se refusent à s'engager : elles craignent qu'une fois leur accord obtenu, elles ne soient obligées de se substituer à l'Etat dans la couverture du déficit.

Quant à la préfecture, elle cherche surtout à temporiser jusqu'aux élections de mars.

Si le C.E.C. meurt personne ne sera responsable. Bel exemple de dilution des responsabilités dans le régime actuel soi-disant fort, où en réalité l'administration est apoplectique et privée de direction.

On a construit des bâtiments pour plus d'un milliard. On y fait fonctionner un organisme qui dépense 200 millions par an et en coûte 100 millions de plus à la collectivité. Et on n'a pas adopté ce par quoi il fallait commencer : un statut du C.E.C.

Si chacun reste sur ses positions le C.E.C. disparaîtra. Aux collectivités, Etat, département, municipalités de faire un effort. A ceux qui tiennent au C.E.C. d'admettre des économies et de renoncer au moins en partie à cette quasi gratuité qui rend si précaire la situation de tels organismes. Aux associations de défense de ne pas se lancer dans la démagogie et dans une politisation du débat.

La crise actuelle recommencera dans six mois si elle n'est résolue que grâce à quelques mesures financières provisoires. Elle aura été utile, si elle permet d'aboutir à l'adoption d'un statut à partir duquel le C.E.C. pourra être réorganisé.

Jacques-Edmond GRANGE,
Maire de Crosne